

**MAIRIE DE TOUCY**

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>Mercredi 29 Mai 2013</b> <b>A 20 heures 30</b></p>
--

Convocation du 24 mai 2013  
Affichage du 3 juin 2013

Le **29 mai 2013 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU par Michel KOTOVTCHIKHINE, Julien DUGAY par Marcel ROBIN, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Micheline BLOT, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Robert GERMAIN par Laurent BONNOTTE, Laurent BONNOTTE, Marie-Chantal COULON, Michèle GAUDIN, Patrice VICART, Florence TOUZEAU par Gérard GALLET, Franck CARRASCO, Jean-P HUOT.

Absent(s): Hugues COQUELLE, Angélique CHALIER, Jean-Claude BERGEROT, Robert ITURRALDE

Excusé(s) : Christophe PIETAK, Alain MOREAU

Secrétaire de séance : Jean-Pierre HUOT

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2013. Tous les membres présents signent le registre.

- Maison du foot : devis menuiseries - subventions.
- Bulletin municipal : offres de prix.
- Nettoyage chéneaux église et bibliothèque.
- Etat du personnel au 1er janvier 2013.
- Ratios promus/promouvables 2013.
- Personnel : création de postes.
- Questions diverses.

**TRAVAUX MAISON DU FOOT ( DE 2013 34)**

**Vu** la délibération N°DE\_2012\_75 du 7 novembre 2012 va lidant le projet d'extension des vestiaires actuels de la section football de l'US Toucy afin de créer un espace pédagogique pour les jeunes.

**Vu** la délibération N°DE\_2013\_31 du 24 avril 2013 concernant l'attribution des lots gros oeuvre et charpente couverture pour le projet de la maison du foot.

Le Conseil Municipal,

## MAIRIE DE TOUCY

Après débat et délibération,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition suivante pour le lot menuiseries extérieures de la construction de la Maison du Club de Foot de Toucy :

Entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 4 296.27 €

Ont été également validés les 2 devis d'honoraires pour les études thermiques (normes obligatoires depuis le 1er janvier 2013) :

3 Ingénieurs Associés pour 490 € (au dépôt du permis de construire) et 550 € HT (à l'achèvement des travaux).

### **Récapitulatif des travaux :**

Lot maçonnerie et ravalement : entreprise TAUPIN pour un montant HT de 23 535.86 €

Lot charpente couverture : entreprise DAL'ALU pour un montant HT de 5 840.15 €

Lot menuiseries extérieures : entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 4 296.27 €

Matériaux second œuvre (travaux exécutés par les bénévoles) : 11 000 € HT

Architecte : 2030 € HT

Honoraires normes thermiques : 1 040 € HT

SOUS TOTAL HT	47 742.28 €
Imprévus : 7 %	3 341.96 €
TOTAL HT	51 084.24 €

### **Financement :**

Fonds Leader : 16 122.83 €.

Réserve parlementaire (Mr Larrivé, député) : 6 000 €.

Subvention Communauté de Communes Coeur de Puisaye : 3 000 €.

Subvention FAFA (fédération française de football amateur) : 10 000 €.

Participation communale : le solde.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le projet de construction de Maison du Club de Foot de Toucy et le financement visé ci-dessus.

**DIT**, que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.

### **BULLETIN MUNICIPAL : IMPRESSION ( DE 2013 35)**

Suite à la consultation pour l'impression du bulletin municipal mise en ligne sur le site de la ville et sur [www.marches-info.fr](http://www.marches-info.fr) le 29 avril 2013.

Il est présenté le devis de VOLUPRINT pour l'impression de 3 numéros du bulletin municipal en 2013/2014.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** l'offre de VOLUPRINT :

- Tirage à 1800 exemplaires : 2 865 € HT.

### **ENTRETIEN DES CHENEUX EGLISE ET BIBLIOTHEQUE ( DE 2013 36)**

L'Adjoint aux travaux, Marcel ROBIN, explique qu'il a contacté 3 entreprises pour l'entretien des chéneaux de l'église et de la bibliothèque.

2 entreprises ont répondu.

**MAIRIE DE TOUCY**

Il propose de retenir l'entreprise DAL'ALU de Toucy, la mieux disante, pour un montant HT de 2 722.25 €.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, cette proposition.

**ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2013 ( DE 2013 37)**

*Vu* l'avis du Comité Technique Paritaire émis le 19 avril 2013.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1er janvier 2013 :

**ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013**

SERVICES	Nbre	Equivalent temps plein
<u>Atelier technique</u>	12,00	11,57
<u>Administratif</u>	6,00	5,14
<u>Police</u>	2,00	2,00
<u>Bibliothèque</u>	2,00	2,00
<u>Ecole maternelle</u>	5,00	5,00
<u>Ecole primaire</u>	5,00	4,54
<u>Salle polyvalente</u>	1,00	1,00
<u>Activités physiques et sportives</u>	1,00	1,00
<b><u>TOTAL TITULAIRES</u></b>	<b>34,00</b>	<b>32,25</b>
 <b><u>Personnel non titulaire (auxiliaires, contractuels)</u></b>		
<u>Ecole primaire</u>	2,00	1,17
<u>Ateliers techniques</u>	1,00	1,00
<b><u>TOTAL NON TITULAIRES</u></b>	<b>3,00</b>	<b>2,17</b>
 <b><u>Contrat unique d'insertion (droit privé)</u></b>		
<b><u>TOTAL CONTRATS DROIT PRIVE</u></b>	<b>3,00</b>	<b>2,23</b>
 <b>TOTAL GENERAL</b>		
	<b>40,00</b>	<b>36,65</b>

**PERSONNEL : RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES 2013 ( DE 2013 38)**

*Vu* l'avis du Comité Technique Paritaire du 19 avril 2013.

**MAIRIE DE TOUCY**

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le tableau d'avancement du personnel suivant :

Grade	Nbre d'agents remplissant les conditions en 2013	Ratio 2013	Nbre d'agents promouvables en 2013
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	15	100%	15
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100 %	1
Adjoint territorial du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1	100 %	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	100 %	2
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	2	100 %	2
Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	100 %	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100 %	1
Opérateur APS principal	1	100 %	1
Attaché principal	1	100 %	1

**PERSONNEL : CREATION DE POSTES ( DE 2013 39)**

**Vu** l'avis du Comité Technique paritaire du 19 avril 2013.

**Vu** la commission finances du 14 mai 2013.

**Conformément** à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,  
D'approuver la création des postes suivants au tableau des effectifs à compter du 1er juin 2013 :

- Dans le cadre de l'avancement de grade :

- un poste d'attaché principal à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

- Dans le cadre d'un remplacement suite à 2 départs en retraite et régularisation d'un agent auxiliaire depuis plusieurs années

- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (20 heures/semaine).

## MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil Municipal,  
**APPROUVE**, à l'unanimité, la création des postes visés ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2013.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **BUDGET COMMUNE : REGULARISATION COMPTABLE ( DE 2013 40)**

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, la régularisation comptable suivante sur le budget communal :  
(Mauvaise imputation comptable d'amortissements sur la période 2004 /2008)

- 28041582-041 Amortissements autres groupements bâtiments et installa.  
Débit : 130 637 €
- 28041512-041 Amortissements GFP de rattach. bâtiments et insatalla.  
Crédit : 130 637 €

#### **PANNEAU D'INFORMATION AUTOROUTIER DE 2013 41**

Le projet d'installation d'un panneau autoroutier indiquant "Toucy en Puisaye" a été initialisé par l'Office de Tourisme Toucycois courant 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'inscrire une somme de 7 000 € pour la réalisation de ce panneau, montant nécessaire à la clôture de l'opération en complément des promesses de dons (particuliers, entreprises, associations...) lancée par l'Office de Tourisme Toucycois.

Affectation de crédits aux comptes suivants :

#### **Dépenses de fonctionnement**

6574 subventions de fonctionnement aux associations : + 7 000 €

#### **Recettes de fonctionnement**

74121 dotation de solidarité rurale : + 7 000 €

#### **CONSULTATION MISE EN PEINTURE D'UNE SALLE DE CLASSE**

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à rénover régulièrement les salles de classe de l'école primaire.

Il propose de lancer une consultation pour la mise en peinture d'une salle de classe.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Marcel ROBIN, Adjoint aux travaux, est chargé de lancer la consultation.

#### **REMBT FRAIS A L'UST TENNIS ( DE 2013 42)**

**Considérant** que suite aux inondations et devant l'urgence, l'UST Tennis a mis en oeuvre des produits de traitement sur les terrains de tennis.

**Considérant** qu'il était prévu initialement, que la commune devait traiter les terrains de tennis.

Le Conseil Municipal,

**MAIRIE DE TOUCY**

**DECIDE** de rembourser le montant des produits de traitement achetés par l'UST tennis pour un montant de 215 €.

**DECIDE** que le remboursement sera imputé sur le compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations.

**DEMANDE D'EXTENSION RESEAU EDF AU LIEUDIT "LES CRANCONS"**

**Considérant** que cette demande correspond à une zone NC (non constructible),

Le Conseil Municipal, après débat,

**DECIDE** de ne pas émettre un avis favorable à cette demande.

- Ensuite le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil communautaire Coeur de Puisaye qui s'est déroulé à Bléneau le 23 mai 2013.

- Pour terminer, le Maire rend compte de la décision rendue par le Conseil d'Etat le 22 avril 2013 dans le contentieux qui opposait la commune de Toucy aux Consorts DERBLUM :  
Article 1 : L'arrêt de la cour administrative de Lyon n° 10LY01862 du 9 juin 2011 est annulé.

Article 2 : La commune de Toucy versera à M. et Mme Derblum la somme de 68 192,47 euros assortie des intérêts au taux légal à compter du 15 janvier 2007.

Article 3 : Le jugement du tribunal administratif de Dijon n° 070079 du 24 juin 2010 est réformé en ce qu'il a de contraire à la présente décision.

Article 4 : Le surplus des conclusions de la requête d'appel de la commune de Toucy est rejeté.

Article 5 : La commune de Toucy versera à M. et Mme Derblum la somme de 3 000 euros en application de l'article L 761-1 du code de justice administrative au titre de la présente instance.

Article 6 : Les conclusions présentées par M. et Mme Derblum sur le fondement de l'article L 761-1 du code de justice administrative au titre de l'instance d'appel sont rejetées.

**Prochaines réunions et manifestations :**

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| ❖ Lundi 10 juin 2013    | 20 h 30 Conseil communautaire à Toucy                          |
| ❖ Mercredi 12 juin 2013 | 20 h 00 Zonage PLUI avec cabinet ASTYM<br>(toutes commissions) |
| ❖ Mardi 18 juin 2013    | 19 h 00 Appel du 18 juin, rendez-vous au<br>monument aux morts |
| ❖ Mercredi 26 juin 2013 | 20 h 30 Conseil Municipal                                      |

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

TRAVAUX MAISON DU FOOT ( **DE\_2013\_34** )

BULLETIN MUNICIPAL : IMPRESSION ( **DE\_2013\_35** )

ENTRETIEN DES CHENEUX EGLISE ET BIBLIOTHEQUE ( **DE\_2013\_36** )

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2013 ( **DE\_2013\_37** )

PERSONNEL : RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES 2013 ( **DE\_2013\_38** )

PERSONNEL : CREATION DE POSTES ( **DE\_2013\_39** )

BUDGET COMMUNE : REGULARISATION COMPTABLE ( **DE\_2013\_40** )

PANNEAU D'INFORMATION AUTOROUTIER ( **DE\_2013\_41** )

REMBT FRAIS A L'UST TENNIS ( **DE\_2013\_42** )